

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
PLAN DE RELANCE - 432 Décrochage et insertion professionnelle	

Le Conseil Régional,

- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L.214-12, L.313-7, L.313-8 et L.442-5 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.810-1 et suivants,
- VU** la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République,
- VU** la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 20,21 et 22 décembre 2017 approuvant le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 17 mars 2017 approuvant les mesures du « Plan nouvelle chance pour les jeunes décrocheurs »,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 et notamment son programme « Décrochage et insertion professionnelle »,
- VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1611-4, L.4221-1 et suivants,
- VU** le Code de l'éducation et notamment les articles L.214-12, L.313-7, L.313-8 et L.442-5 et suivants,
- VU** le Code rural et de la pêche maritime et notamment les articles L.810-1 et suivants,
- VU** la saisine du Conseil économique, social et environnemental régional et l'audition de la Présidente en date du 7 juillet 2020.

- CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,
- CONSIDERANT** l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme
- ENTENDU** Antoine CHEREAU, Maï HAEFFELIN, Franck NICOLON, Carine MENAGE, Philippe BARRE, Isabelle LEROY, Isabelle MERAND, François PINTE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le règlement modifié et adapté intitulé "Cahier des charges de l'appel à projets "Actions innovantes pour les jeunes en difficultés dans leur établissement" et figurant en annexe 1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement complémentaire de 40 000 € sur l'appel à projets « Actions innovantes pour les jeunes en difficultés dans leur établissement » au titre de l'année 2020 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 240 000 € au titre du dispositif Ecoles de production ;

APPROUVE

l'inscription au Budget supplémentaire 2020 d'une dotation de 540 000 € d'autorisations de programme, de 480 000 € d'autorisations d'engagement, de 270 000 € de crédits de paiement en investissement et de 388 000 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du plan de relance du programme n° 432 : "Orientation des jeunes et lutte contre le décrochage" ;

AFFECTE

une autorisation de programme de 540 000 € au titre du prêt de matériel informatique pour les décrocheurs ;

APPROUVE

le règlement d'intervention relatif au prêt de matériel informatique pour public scolaire en risque de décrochage.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain
Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen, Pascale DEBORD

REÇU le 10/07/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs